



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

H a u t e - S a v o i e

Communes de Allonzier-la-Caille - Andilly - Cercier - Cernex - Copponex - Cruseilles - Cuvat  
Menthonnex-en-Bornes - Saint Blaise - Le Sappey - Villy-le-Bouveret - Villy-le-Pelloux - Vovray-en-Bornes

## NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES DES COMMUNES DE LA CCPC

### **OBJET : PREINSCRIPTIONS RENTREE SCOLAIRE 2017/2018**

Nous vous informons que les préinscriptions scolaires pour les écoles de la CCPC se dérouleront à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles - 268 route du Suet à Cruseilles sans RDV :

entre le lundi 30 Janvier 2017 et le vendredi 17 Février 2017 inclus.

*Du lundi au jeudi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h00*

*Le vendredi : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 16h00*

Ces préinscriptions scolaires ne concernent que les enfants nés entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014 (année de leurs 3 ans) qui font leur rentrée en Petite Section de maternelle et les nouveaux arrivants sur les 13 communes de la CCPC.  
La présence de l'enfant n'est pas obligatoire.

Documents (originaux) à présenter :

- le livret de famille (couple marié) ou la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant (autres situations).
- une pièce établissant la qualité du responsable légal (pièce d'identité)
- Pour les parents divorcés : jugement de divorce
- Pour les parents non mariés et séparés : attestation manuscrite de l'autre parent ne s'opposant pas à la démarche de préinscription
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (première page de la déclaration d'impôt sur le revenu, attestation d'assurance du domicile, facture d'électricité, d'eau ou de téléphone, quittance de loyer, contrat de location ou titre de propriété).

Fait à Cruseilles, le 18 novembre 2017

Le Vice-Président chargé des Affaires Scolaires,  
M. Bernard SAILLANT

